

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE**

**Portant règlementation de circulation et de stationnement en agglomération  
Chemin des Vignes**

Le Maire de la Commune de Breuilpont,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8, R.413-1

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

**Vu** la demande de Monsieur Pascal BACOUX sis 6 Chemin des Vignes à Breuilpont - Hameau de Lorey (Eure), en date du 07/03/2020 en vue de travaux d'espaces verts du logement sis 6 Chemin des Vignes du 09/03/2020 au 14/03/2020;

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pendant la réalisation des travaux.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Du lundi 9 mars 2020 au vendredi 14 mars 2020 à partir de 8 heures et jusqu'à 18 heures,**  
la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :

**6 Chemin des Vignes :**

- empiètement sur chaussée (pose d'une benne) ;
- le stationnement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds dans l'emprise des travaux, dans les deux sens de la circulation ;
- le dépassement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds dans les deux sens de la circulation ;
- la vitesse sera limitée à 30 km/h aux véhicules légers et aux poids lourds dans les deux sens de la circulation.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et/ou le propriétaire du logement.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur ;

- Monsieur le Maire,
  - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours et à l'Agence routière départementale.

Fait à Breuilpont, le 7 mars 2020.

Le Maire,

Michel ALBARO.

